

TARIFS POUR LA SAISON 2024/2025

	Adultes	Jeunes	Sociétés
PART FFTir ⁽¹⁾	64,00 €	44,00 €	85,00 €
PART LIGUE	20,00 €	13,00 €	27,00 €
PART SUBVENTION CDST Aisne - Oise - Somme ⁽²⁾	8,00 €	8,00 €	
LICENCE Aisne - Oise - Somme	92,00 €	65,00 €	
COTISATION SOCIETE			112,00 €
	INDIVIDUELS	INDIVIDUELS	EQUIPES
ENGAGEMENT 10 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT CIBLE MOBILE 10 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT 25/50 M	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ECOLE DE TIR		6,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ARMES ANCIENNES	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT T.A.R.	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT 200/300 M	15,00 €	10,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT SILHOUETTES METALLIQUES	11,00 €	8,00 €	8,00 €
ENGAGEMENT ARMES LISSES	38,00 €	28,00 €	15,00 €
ENGAGEMENT PLATEAUX	45,00 €	35,00 €	
ENGAGEMENT Chpt de France de Club 10 Mètres			50,00 €
ENGAGEMENT Chpt de France de Club Ecole de Tir			30,00 €
ENGAGEMENT Chpt de France de Club 25/50 Mètres			

NB = ⁽¹⁾ TARIFS FIXES PAR LA FFTir / ⁽²⁾ TARIFS FIXES PAR LES CDST = Modification indépendante de la Ligue

INDEMNITE KILOMETRIQUE	0,43 €	par véhicule sans passager
INDEMNITE KILOMETRIQUE	0,55 €	par véhicule avec passager mandaté
DEPLACEMENT / MATCH AMICAL DE 0 A 200KM →	50,00 €	Déplacement par voiture convoqué.
DE 201 KM ET PLUS PAR KILOMETRE →	0,40 €	Au départ du club jusqu'au lieu de la compétition.
FORFAIT Location d'un stand de tir pour formation	120,00 €	1 journée
FORFAIT Location d'un stand de tir pour formation	60,00 €	1/2 journée
INDEMNITE NUIT frais réels MAXI	75,00 €	Avec justificatifs
INDEMNITE REPAS frais réels MAXI	25,00 €	Sans justificatifs
FORFAIT JOURNALIER ARBITRAGE Loi n° 2006-1294 du 23 octobre 2006	25,00 €	Sans justificatifs
LOCATION INSTALLATION / CHAMPIONNAT - 1/2 Journée	60,00 €	non déductible de la recette
GARANTIE DE RECETTE / CHAMPIONNAT	350,00 €	pour un programme complet et sur justificatifs ⁽³⁾

NB = ⁽³⁾ pour réaliser un programme complet les sociétés organisatrices se chargent de la location d'un stand complémentaire sinon proportionnel à l'importance du programme organisé (nb de disciplines et nb de licenciés)